



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR
L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARPEJE

Décisions du Conseil intercommunal de l'arpeje

Séance du 12 octobre 2023
(19h15, Salle communale, Montmagny)

En application de l'art. 120a (initiative et referendum) de la loi sur les communes du 28 février 1956 et en application de l'art. 112 de la loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des citoyens et citoyennes des communes concernées que le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

- d'approuver le budget 2024 ;
- de refuser le préavis 03-2023 : Demande de crédit extra-budgétaire – Fermeture du terrain en herbe et remplacement des stores de la salle omnisports sur le site de Sous-Ville ;
- d'accepter le préavis 04-2023 : Demande de crédit extra-budgétaire – Pose d'un filtre à charbon actif à la piscine .

Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'arpeje

La Présidente :

M.P. Vincent

La Secrétaire :

G. Blum